



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### **Budgets 2012 et suivants - Créations, augmentations et diminutions d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) - Echéanciers de crédits de paiement (CP)**

#### **Rapport n° CG/2012/67**

#### **Service Chef de file :**

Direction des finances et de la commande publique

#### **Service(s) associé(s) :**

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) afférents à l'ensemble des AP et AE.

La réglementation budgétaire offre deux possibilités pour voter et gérer les crédits d'investissement qui concernent des opérations se réalisant sur plusieurs exercices :

- Soit voter dès le 1er exercice l'intégralité des crédits pour permettre l'engagement juridique et comptable, en procédant ensuite au report d'un exercice sur l'autre des crédits engagés et non consommés ;
- Soit voter une Autorisation de Programme représentant la totalité du coût des opérations et n'inscrire au budget que les Crédits de Paiement nécessaires pour l'exercice en cours.

Chaque Autorisation de Programme doit comporter la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement.

La 1ère solution est indiquée lorsque la collectivité ne maîtrise pas le rythme des décaissements – c'est par exemple le cas des subventions de faible montant. La 2<sup>ème</sup> solution convient aux dépenses de maîtrise d'ouvrage ainsi qu'aux subventions d'un montant de plus grande ampleur pour lesquelles le Conseil Général a signé une convention financière.

**Les principales dispositions portent sur la création d'AP nouvelles à hauteur d'un montant global de 27,1M€. Ces AP sont principalement destinées à soutenir le développement économique et la recherche dans le Bas-Rhin, au travers d'une AP de 12M€ pour la plateforme départementale d'activités de Brumath et, au travers d'une AP de 10M€ pour le Projet d'Institut Hospitalo-Universitaire.**

#### **1. Les AP nouvelles :**

Les AP nouvelles qui vous sont soumises représentent un montant total de 27,1 M€.

**Il vous est proposé de mettre en place sept nouvelles autorisations de programme :**

- **Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) et d'aide aux Sorties d'exploitation : 1,03M€.** Le Conseil Général participe au financement du dispositif national PMBE (Plan de modernisation des bâtiments d'élevage), pour les filières bovines, ovines et caprines. Les aides spécifiques au Conseil Général du Bas-Rhin concernant les élevages de volailles, porcins et lapins seront intégrés au PMBE pour respecter la réglementation européenne.

Les aides spécifiques au Conseil Général du Bas-Rhin pour les raccordements en eau et en électricité dans le cadre des sorties d'exploitations hors agglomération seront également intégrées au PMBE. Au titre de cet engagement total de 1,03M€, 0,37M€ de crédits de paiement sont inscrits au projet de DM2 2012.

**- Trois AP sont liées à la signature par le Conseil Général du Bas-Rhin du Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne (CTSCE) 2012-2014 pour des engagements du département en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche :**

- Une AP d'un montant de 1,38M€ pour la 2ème tranche de la restructuration de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (ENSAS). Pour mémoire, le Département a financé la première tranche de travaux de l'ENSAS, dans le cadre du CTSCE 2009-2011, à hauteur de 1,36M€.
- Une AP d'un montant de 0,33M€ pour la 1ère tranche de la rénovation du Département de l'Ecologie, Physiologie et Ethologie (DEPE).
- Une AP d'un montant de 0,08M€ pour la rénovation du SERTIT (Service régional de traitement d'image et de télédétection).

**- Projet Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) :** 10M€. Dans le cadre du projet d'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) porté par l'université et par le Professeur Marescaux, il est prévu la création d'une AP de 10M€ correspondant à la somme dont pourra bénéficier ce projet de la part du département. Initié dans le domaine de la chirurgie mini-invasive guidée par l'image, ce projet consistera notamment en la création d'une plateforme de 17 blocs opératoires mixtes destinés aux soins, à la recherche et à la formation. Le cofinancement des collectivités territoriales permettra la construction d'un bâtiment dédié, entre le Nouvel hôpital civil et l'Institut de recherche contre les cancers de l'appareil digestif (IRCAD).

**- Restructuration et extension de la piscine de la Kibitzenau :** 2,05M€ ; ce projet inscrit au Contrat de Territoire de l'Agglomération Strasbourgeoise (2012/2015). Sur cet engagement total de 2,05M€, 0,45M€ de crédits de paiement sont prévus au projet de DM2 2012.

**- Plateforme départementale d'activités de Brumath (tranches 1bis et 2) :** 12,19M€. Le démarrage rapide de la commercialisation de la tranche 1 (18 ha vendus en 6 mois) a conduit la communauté de communes de la Région de Brumath, maître d'ouvrage, à engager dans le prolongement immédiat de la tranche 1 les travaux de viabilisation des tranches 1bis et 2, portant ainsi la surface commercialisable à environ 70 ha. Les travaux de ces deux tranches ont démarré courant mai 2012 et devraient s'achever au début du second semestre 2013. Sur cet engagement total de 12,19M€, 2,5M€ de crédits de paiement sont inscrits au projet de DM2 2012.

## **2. Les AP abondées :**

**Il vous est proposé d'abonder 3 AP existantes** (d'un montant total de 16,32M€) à hauteur de 3,43 M€, dont + 0,66 M€ pour les crédits de paiement de l'exercice 2012.

- Construction de la faculté dentaire : +0,54M€. L'AP est ajustée à hauteur de l'engagement réévalué du Conseil Général au vu des nouveaux montants du projet communiqués par la communauté urbaine de Strasbourg, maître d'ouvrage de l'opération.

- travaux au Château du Haut-Koenigsbourg : +1,878 M€ ; l'AP est abondée afin d'y rapatrier les crédits depuis une autre AP dédiée au château qui, elle, est diminuée (cf. AP diminuées). Il s'agit d'une simple clarification comptable.

- l'aménagement des rivières : +1,02€. L'AP, consacrée à des subventions pour aider les collectivités territoriales dans le cadre de la politique des rivières (études, travaux, acquisitions foncières), est abondée afin que puissent être engagés des travaux dans

plusieurs lieux du territoire bas-rhinois où des demandes et des engagements du département sont recensés (notamment lutte contre les inondations dans la Communauté de communes de Molsheim, travaux contre les coulées de boues à Berstein, Mommenheim et Morschwiller).

### **3. Les AP diminuées :**

**Il vous est proposé la diminution de 3 AP existantes** d'un montant de 1,9M€.

2 AP du Château du Haut-Koenigsbourg sont clôturées afin de basculer tous les crédits vers une autre AP dédiée au Château (cf. AP abondées) en vue de clarifier les lignes :

- Travaux de mise en sécurité du château du Haut-Koenigsbourg : - 1,84M€,

- Travaux de mise en valeur du Haut-Koenigsbourg : -0,04M€,

Les CP 2012 sont également diminués de -0,45M€ et basculés vers l'AP dédiée au Travaux effectués au Château du Haut-Koenigsbourg.

L'AP Extension du pôle de formation de la CCIBR est diminuée de -0,02M€ afin de solder l'AP.

### **4. Les AE créées :**

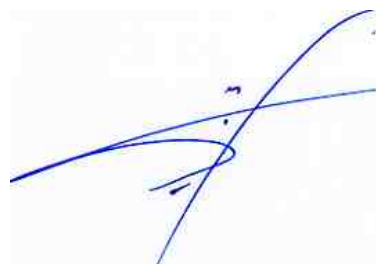
**Il vous est proposé la création d'une AE d'un montant de 0,15M€** dans le cadre du Contrat triennal Strasbourg capitale européenne (CTSCE) 2012/2014 pour la Fondation Nationale Alfred KASTLER, afin de contribuer au financement de la fondation qui intervient dans l'accueil des chercheurs étrangers. Ces dispositifs s'inscrivent dans le cadre du soutien à la politique d'attractivité internationale de l'Université et de l'agglomération strasbourgeoises.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les créations et augmentations d'AP et d'AE, conformément aux tableaux annexés, ainsi que les échéanciers de CP afférents à l'ensemble des AP et AE tels que figurant à l'annexe du projet de DM2.*

Strasbourg, le 02/10/12

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL